



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHASSY
1 Rue de la Mairie
18800 CHASSY
Tel 02 48 80 20 76
mairie.chassy@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de Chassy,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU la demande présentée par AXIONE, Représenté par DORRE Anthony, 39 avenue Jean Jaurès, 18100 Vierzon, sollicitant l'autorisation d'empiéter la chaussée sur 3 m pour travaux de plantation de poteaux réalisés par Axione et soustraitants, à Bois Rond, 18800 CHASSY 180 jours compter du 20.03.2023.

ARRETE

Article 1^{er} :

Pendant la durée de l'intervention, l'empiètement de la chaussée est autorisé sur 3 m.

Article 2 :

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux ou de la manifestation, sous contrôle de la commune, par l'entreprise.

Article 3 :

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Fait en Mairie de Chassy, le 20 Mars 2023

Le Maire,

D. SOUCHET

Par délégation du maire
M. Souchet

